

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE
INFIRMIER DE SANTE AU TRAVAIL PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE
DU MARDI 08 NOVEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université
Clermont Auvergne (EPE UCA) ;
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;
Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias
BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;
Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme InterUniversitaire Infirmier de santé au travail porté par l'UFR Médecine et Professions
Paramédicales, tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 43
Votes : 24
Pour : 19
Contre : 5
Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION
2022-11-08-06

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par
voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :



DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DIU Infirmier(e) de santé au travail

- Renouvellement -

UFR de rattachement : UFR Médecine et Professions Paramédicales
Etablissement(s) partenaire(s) : Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes
Responsable du diplôme : Frédéric DUTHEIL
Validation à compter du : 8 novembre 2022
Validation accordée jusqu'à fin 2024 - 2025
Délibération CFVU N° 2022-11-08_06

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La réforme de la santé au travail, promulguée à la suite de son adoption par le Parlement en juillet 2011, prévoit de nombreuses modifications des missions des acteurs de la santé au travail et l'arrivée de nouvelles compétences, sous forme d'infirmiers en nombre significatif dans les services de santé au travail (articles R 4623-29 à R 4623-34 du Code du travail à la suite de la publication du décret 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail), avec des missions de soutien aux activités médicales des médecins du travail et des missions spécifiques.

Le décret prévoit que pour l'exercice de ces responsabilités, les infirmiers de santé au travail recrutés doivent suivre une formation en santé au travail dans l'année suivant leur embauche.

Il existe déjà de tels diplômes interuniversitaires, créés avant l'obligation réglementaire, dans d'autres universités (Paris, Strasbourg, Brest, Angers, Bordeaux, Toulouse et Lille) et cette demande vient combler cette absence de formation en Rhône Alpes et Auvergne.

Ce Diplôme Inter Universitaire d'Infirmier de Santé au Travail a pour objectif de permettre aux candidats de :

- Acquérir les connaissances nécessaires pour comprendre le monde de l'entreprise et l'organisation des services de Santé au Travail.
- Acquérir les bases sur les modes de diagnostic et prise en charge des principales pathologies liées au travail.
- Se former aux techniques d'entretien infirmier, à la réalisation des investigations para cliniques, à la gestion de projet et à l'évaluation des risques.
- Acquérir les compétences pour la gestion des urgences médicales en entreprise.

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucun

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

- Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
- Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Frédéric DUTHEIL

Statut : PU-PH

Coordonnées : UFR Médecine et Professions Paramédicales - Institut de Médecine du Travail, 28 pl. Henri Dunant – TSA 50400 – 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Frédéric DUTHEIL, PU-PH
- Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Praticien hospitalier CHU de Clermont-Ferrand
- Un étudiant de la promotion
- Un représentant de l'UMFCS

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2016

Première année universitaire concernée par la demande : 2022 - 2023

Niveau de la formation : 1^{er} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	-	-
RE	Infirmier(e) Diplômé(e) d'État	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire de l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le code de la santé publique. - Être en poste dans des entreprises et des services interentreprises de santé au travail
FC		

A noter : pour candidater, les apprenants doivent être en mesure de justifier d'un contrat de travail ou d'une promesse d'embauche dans un service de santé au travail.

Cependant, des dérogations à cette condition peuvent être accordées en raison des éléments du dossier de candidature, par exemple, s'il y a un projet professionnel en cours et conditionné à l'obtention du DIU. Seule la commission pédagogique est en mesure de donner cette dérogation.

Durée de la formation : 1 année universitaire, 120 heures

Calendrier de la formation : novembre à juin

Lieu de la formation : universités partenaires : Lyon, Saint-Etienne et Grenoble

Ouverture en formation initiale (FI) : non

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui

Tarif harmonisé avec l'ensemble des partenaires facultaires :

Tarif 1 (tarif plein)	2 300 €
Tarif 2 (tarif UCAA inscrits dans l'année ou l'année précédente)	-
Tarif 3 (Tarif 2 avec exonération partielle)	-

Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 3 pour le site de Clermont-Ferrand

Capacité d'accueil maximale : effectif maximum arrêté annuellement en fonction de la demande et des capacités d'accueil de chaque centre universitaire. A noter : Une répartition équitable est faite entre les facultés partenaires afin d'harmoniser le nombre d'inscription par faculté et de maintenir un équilibre financier dans chacune d'elle.

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation

Contact Scolarité : Service des Scolarités Transversales – Scolarité Formation Continue Unité Mixte de Formation Continue en Santé - 04.73.17.80.25 - umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

4 modules de 5 jours – 1 module par site facultaire partenaire.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES					
Théorique		Pratique		Période d'examen	Coefficient de l'UE
Nature et durée de l'épreuve	Coefficient	Nature et durée de l'épreuve	Coefficient		
Ecrit sous forme de questions rédactionnelles Durée 2 h Noté sur 20	1	Evaluation de la mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle (VALIDEE / NON VALIDEE) Mémoire écrit Noté sur 10 Soutenance publique Durée 30 min par stagiaire Notée sur 10	1 1 1	Fin de formation	1

MODULE 1 : LE MONDE DE L'ENTREPRISE ET ORGANISATION SANTE TRAVAIL

Durée : 36 heures sur 6 jours - Lieu : Clermont-Ferrand

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures			
	TOTAL	CM	TD	TP
UE1 : Les relations du travail – Santé, Mécanisme lésionnels, exposition aigüe accidentelle, exposition chronique	3h	3h		
UE2 : Les statistiques du risque professionnel Les sources d'information Les principes généraux de prévention du risque professionnel	3h	3h		
UE3 : L'entreprise, les acteurs internes de la prévention le CHSCT	1h	1h		
UE4 : Évaluation du risque professionnel en milieu de travail, rôle des différents intervenants et de l'équipe pluridisciplinaire santé-travail	3h	3h		
UE5 : La réparation du risque professionnel : L'exemple de l'amiante	3h	3h		
UE6 : La gouvernance des services de santé au travail	1h	1h		
UE7 : L'aptitude, le handicap, le reclassement professionnel	1h	1h		
UE8 : Les dispositifs de prévention du régime général de sécurité sociale et la tarification du risque	3h	3h		
UE9 : Rôle et missions de l'inspection du travail	3h	3h		
UE10 : Accompagnement mémoire d'exercice et soutenance <i>Important : Cette partie est commune à chaque site universitaire, les candidats suivront l'enseignement dans leur site d'inscription.</i>	15h	15h		
TOTAL	36h	36h		

MODULE 2 : EXERCICE CLINIQUE – PARA-CLINIQUE DE L'INFIRMIERE

Durée : 33 heures sur 5 jours - Lieu : Saint-Etienne

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	Nombre d'heures			
	TOTAL	CM	TD	TP
UE1 : Exercice clinique-paraclinique de l'infirmière - Exploration Fonctionnelle Respiratoire (EFR) - Électrocardiographie (ECG) - Exploration des paramètres de la fonction visuelle (visio-test) - Audiométrie tonale - Radiographie pulmonaire - L'examen des urines par bandelette urinaire réactive	6h	6h		
UE2 : La consultation infirmière en santé au travail - L'entretien infirmier, questionnaire de données médicales	4h	4h		
UE3 : Organisation de la pluridisciplinarité	3h	3h		
UE4 : Soins d'urgence au travail	4h	4h		
UE5 : L'infirmière et la prévention - Addictions et autres facteurs comportementaux - Alimentation et travail - Troubles du sommeil et travail - Règles d'hygiène - AES - Vaccinations : principes et indications	7h	7h		

UE6 : Suivis particuliers				
- Les travailleurs âgés de moins de 18 ans				
- Les travailleurs vieillissants	2h	2h		
- Les femmes enceintes				
- Les travailleurs handicapés				
TOTAL	26h	26h		

MODULE 3 : PRINCIPALES PATHOLOGIES AU TRAVAIL

Durée : 26 heures sur 4 jours - Lieu : Grenoble

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	NOMBRE D'HEURES			
	TOTAL	CM	TD	TP
UE1 : Introduction au module - Présentation du Département de Médecine et Santé au travail, du service de documentation Infos Risques - Données épidémiologiques sur les pathologies liées au travail : quelle est l'étendue du problème ? Sources de données sur les pathologies professionnelles ; participation des SST à ces données - Démarche de diagnostic d'une origine professionnelle, intérêt des Centres de Consultations de Pathologies Professionnelles	1h	1h		
UE2 : Pathologies respiratoires - Rappels anatomiques, physiologiques et physio-pathologiques - Les principales pathologies respiratoires liées au travail : épidémiologie, présentation clinique illustrée (nombreux cas cliniques), éléments du diagnostic de l'origine professionnelle - <i>Cas cliniques d'accident d'inhalation dans l'industrie chimique ; protocoles de prise en charge et formations réalisées par les IDE pour le personnel de la plateforme chimique et les sous-traitants vis-à-vis des irritants respiratoires</i>	5h	5h		

<p>UE3 : Cancérogène, Mutagène, Reprotoxiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases toxicologiques (Pénétration, distribution, métabolisme, élimination, surveillance biologique de l'exposition) - Cancers professionnels : épidémiologie et cas cliniques ; cancérogénèse, recommandations de suivi post exposition (SPE) et post professionnel (SPP) - Autres effets systémiques : reprotoxiques, hépatiques, néphrotoxiques, neurotoxiques (points essentiels et cas cliniques) - <i>Risques cancérogènes dans l'industrie de l'aluminium</i> 	5 h	5 h		
<p>UE4 : Bruit</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappels physiologiques. Effets auditifs et extra auditifs du bruit. Réglementation. EPC et EPI - Retour d'expérience concernant le suivi médical des salariés exposés au bruit, le dépistage des surdités professionnelles, les actions conduites en entreprise (métrologie, conseils en prévention collective et individuelle, information) (cours complémentaires à celui réalisé sur St Etienne concernant l'audiométrie tonale) 	2h	2h		
<p>UE5 : TMS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases anatomiques, physiologiques et pathologiques - Epidémiologie des principales pathologies liées au travail, facteurs de risques : approche multifactorielle - Place des investigations complémentaires et prise en charge - <i>TMS en milieu hospitalier. Cas cliniques, prévention primaire, secondaire (aménagement de poste) ...</i> - <i>TMS et travail sur écran : Etude de terrain et solutions apportées par le SST</i> - <i>Retour sur Analyse ergonomique des problématiques rencontrées chez les employés d'immeubles</i> 	4h	4h		

<p>UE6 : Pathologies cutanées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les principales pathologies cutanées liées au travail : brulures, dermatites de contact d'irritation et allergiques (données des réseaux de surveillance ; approche par nuisance et par secteur d'activité) - Présentation clinique et éléments du diagnostic de l'étiologie professionnelle. Prise en charge d'une brulure sur le lieu de travail - <i>Investigation des pathologies cutanées attribuées aux huiles de coupe dans la vallée de l'Arve (74)</i> 	3h	3h		
<p>UE7 : Troubles psycho-sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bases physiopathologiques du stress, principales pathologies associées - Concept des contraintes psychologiques et organisationnelles - <i>Contraintes psychosociales et organisationnelles en milieu de soins. Résultats de l'étude multicentrique ORSOSA (Organisation des Soins et Santé des Soignants)</i> - <i>Risques psycho-sociaux : l'exemple de France Telecom</i> - <i>Diagnostic et action conjointe (médecin du travail, CHSCT, Direction et ARACT) autour d'une problématique de souffrance au travail collective apparue suite à une réorganisation de service dans une entreprise internationale</i> 	6h	6h		
TOTAL	26h	26h		

MODULE 4 : EVALUATION DES RISQUES

Durée : 25 heures sur 4 jours - Lieu : Lyon

Intitulés Unités d'Enseignement (UE) et Eléments Constitutifs (EC)	NOMBRE D'HEURES			
	TOTAL	CM	TD	TP
UE1 : Bases de l'observation ergonomique	3h	3h		
UE2 : Inventaire des produits toxiques, fiches de données de sécurité, concept de danger, de prévention et de risque	6h	6h		
UE3 : Document unique	6h	6h		
UE4 : Recueil des données par questionnaire	7h	7h		
UE5 : Fondements de l'épidémiologie	3h	3h		
TOTAL	25h	25h		

III – Règles de délivrance du diplôme

Pour obtenir le diplôme, les apprenants doivent obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 (Epreuve écrite, Validation de l'exercice pratique, Soutenance).

Les UE se compensent entre elles. En cas d'échec à la première session, une seconde session est prévue.

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	Module 1	Module 2	Module 3	Module 4
Connaître le monde de l'entreprise et l'organisation de la santé au travail	X			
Maîtriser l'exercice clinique et paraclinique		X		
Connaître et prévenir les principales pathologies au travail			X	
Savoir évaluer les risques professionnels				X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	Volume horaire (CM/TD/TP)
Frédéric DUTHEIL	UCA	PU-PH	TITULAIRE	8h
Gil BOUDET	UCA	Enseignant	CDI	7h
Philippe BOUCHEIX	UCA	PU	TITULAIRE	1h
Cyril BOISSY	OPPBTP	IE	Ingénieur salarié	2h
Nicolas CROQUEZ	CHU	IE	PH - TITULAIRE	4h
Julie FERROUDJ	MSA	IE	Infirmière salariée	2h
Christine THIERUS-BALAGE	CARSAT	IE	Salariée	3h
Bruno PARMENTIER	/	IE	Salarié	3h
Hortense RAVOUX	MSA	IE	Médecin salarié	2h
Emmanuelle SEGUIN	AIST	IE	Préventeur salarié	2h
Remplaçant non encore arrêté	/	IE	Salarié	2h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 16h

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 20h

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

- Frédéric DUTHEIL, PU-PH
- Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur
- Praticien hospitalier en santé au travail

VII – Modalités d'admission

L'admission est prononcée sur étude d'un dossier de candidature accompagné des pièces suivantes :

- copie du diplôme requis
- CV
- lettre de motivation
- certificats de travail ou promesse d'embauche

Les candidats seront sélectionnés par une commission régionale de sélection composée d'enseignants des 4 facultés partenaires après examen des pièces obligatoires énumérées ci-dessus.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DIU ne propose pas de module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine et Professions Paramédicales : 06/10/2022

Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 08/11/2022

Validation accordée pour une durée de 3 ans, du 08/11/2022 jusqu'à fin 2024 - 2025

Signature de la Vice-Présidente Formations, en charge du CFVU



Point Formation Continue

Cursus visé et responsable pédagogique	Service demandeur	Objet de la demande	Motivation de la demande
D.U / D.I.U Diplôme Inter Universitaire Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins Pr Frédéric DUTHEIL	SERVICE DE LA FORMATION Scolarité Transversales Service UMFCS	Renouvellement Habilitation Année universitaire 2022/2023 Début de la formation novembre	Les modifications portent sur les points suivants : - public visé et prérequis : être titulaire du diplôme de docteur en médecine permettant d'exercer dans le pays d'obtention - dérogation accordée aux praticiens à diplômes hors Union Européenne (PADHUE) : sur accord du jury, obtention du DIU en 3 ans au lieu de 4 ans
D.U / D.I.U Diplôme Inter Universitaire Infirmier en Santé au Travail Pr Frédéric DUTHEIL	SERVICE DE LA FORMATION Scolarité Transversales Service UMFCS	Renouvellement Habilitation Année universitaire 2022/2023 Début de la formation novembre	Les modalités de la précédente habilitation restent inchangées